

# AUDITION DU MOUVEMENT ASSOCIATIF AU HCVA POUR « UNE POLITIQUE DE VIE ASSOCIATIVE AMBITIEUSE »

La première séquence des travaux ouverts par le Premier Ministre pour définir le cadre et les mesures propres à fonder "une politique de vie associative ambitieuse" arrive prochainement à son terme. Le Mouvement associatif, en tant que co-pilote de la concertation, est aujourd'hui auditionné par le Haut Conseil à la Vie Associative (HCVA), avant de remettre le rapport au Premier ministre d'ici quelques semaines.

Par le biais de cette concertation, Le Mouvement associatif souhaite obtenir des mesures gouvernementales permettant de :

▪ **Faire vivre les potentialités de la loi 1901.**

La loi 1901 qui a créé le droit d'association est une loi de liberté. Elle ouvre la liberté de faire collectif, la liberté de défendre ses idées, de porter un projet, de s'engager. En faisant vivre ses potentialités, nous pourrions contruire une société de l'engagement, et permettre une plus grande implication citoyenne.

▪ **Bâtir une politique de développement, de soutien et de reconnaissance de la vie associative.**

Le fait associatif est partout, plébiscité par les citoyens. Il constitue souvent le fil invisible qui tient la nation. Il est aujourd'hui temps de le reconnaître, de le rendre visible et de soutenir son développement.

▪ **Faciliter la mission d'intérêt général des associations**

L'activité associative est aujourd'hui fragilisée. Pour permettre aux associations de poursuivre leur mission d'intérêt général au service de tous, il est urgent de penser des cadres adaptés aux spécificités associatives.

« Nous avons trois enjeux pour ce dialogue. D'abord, qu'il puisse aboutir à des propositions de mesures pouvant être mises en œuvre rapidement pour soutenir le tissu associatif durement touché notamment par la réduction des contrats aidés.

Ne pas nous limiter à une liste de mesures mises simplement bout à bout, mais à ce que le produit final puisse constituer les fondements d'une politique structurée de la vie associative.

Enfin, s'inscrire dans l'esprit de la Charte des engagements réciproques. C'est-à-dire sur la conception qu'elle fonde d'une relation moderne et coresponsable entre les pouvoirs publics et les associations au bénéfice d'un dialogue civil consolidé. »

Philippe Jahshan,  
Président du Mouvement associatif



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

VENDREDI 13 AVRIL 2018

### → À PROPOS DU MOUVEMENT ASSOCIATIF

Porte-voix des dynamiques associatives, le Mouvement associatif rassemble plus de 600 000 associations (soit 1 association sur 2 en France), réunies au sein de différentes organisations. Son ambition est de favoriser le développement d'une force associative utile et créative. Le Mouvement associatif intervient sur quatre axes de réflexion et d'action : l'engagement, l'économie, l'action publique et l'emploi.

### → MEMBRES DU MOUVEMENT ASSOCIATIF



### → CONTACT

**Fula Mesika**  
Responsable Communication  
Le Mouvement associatif  
[fmesika@lemouvementassociatif.org](mailto:fmesika@lemouvementassociatif.org)  
01 40 36 85 27